

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 11 Avril 1933

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1932

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1933

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), C. ✱, *Président*.
CELIER (Alexandre), C. ✱, *Vice-Président*.
BECHMANN (Alfred), ✱.
JAMESON (Robert), ✱.
LEWANDOWSKI (Maurice), O. ✱, ✱.

MM. LLEWELLYN (Edgar), ✱.
NAUD (Joseph), ✱.
PARMENTIER (Jean), G. O. ✱.
SOMMIER (Edme), ✱, ✱.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), O. ✱, *Président*; ROBERT (Max), O. ✱; BOURGEOIS (André), ✱, ✱;

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), O. ✱; ROBERT (Max), O. ✱; BOURGEOIS (André), ✱, ✱.

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. CELIER (Alexandre), C. ✱, *Vice-Président, Directeur Général*;
LEWANDOWSKI (Maurice), O. ✱, ✱, *Administrateur-Directeur*.

MM. CAPET (Georges), ✱,
BOYER (Jean), O. ✱, ✱, } *Directeurs*.
DURAN (Paul), ✱,

MM. FROIDEVAL (Séraphin), ✱, } *Directeurs-Adjoints*.
AUREAU (Émile), ✱,

MM. BERGERET-JANNET (Paul), ✱, } *Sous-Directeurs*.
FERRIÈRES (Guy de), ✱,

M. BIZOT (Henry), *Secrétaire général*. — M. LATHÉLIZE (Léon), ✱, *Inspecteur général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.
ALLAIN, ✱.
BONABEAU, O. ✱.
CHAPUIS, O. ✱.
CHEYLUS.
COUVREUR, ✱.
DARRASSE, ✱.
DEFERT, ✱.
DESÉGLISE.
ERNAULT, ✱.
FAMEL, C. ✱.
FOULD.

MM.
GAILLARD, C. ✱.
GANNE, C. ✱.
GAUPILLAT.
GAUTHIER-MARÉCHAL (Ch.), ✱.
GERMAIN, ✱.
GILLAN.
KLOTZ, O. ✱.
LAMBERT, O. ✱.
LEMOINE, ✱.
LEPAGE, O. ✱.
LIORÉ, O. ✱.

MM.
LORILLEUX, ✱.
LYON, C. ✱.
MERVEAU, O. ✱.
PANHARD, ✱.
PINGAULT, O. ✱.
SAILLARD, O. ✱.
TOISOUL, ✱.
URION, O. ✱.
VAIRON, ✱.
VILLEMINOT, O. ✱.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 11 Avril 1933

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle à ses actionnaires et porteurs de parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les actions nominatives ou au porteur, ainsi que les parts de fondateur.

Les actionnaires et porteurs de parts ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20
1933

1932

TE DE CONTROLE

ANNUELS

*

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOYER (Paul), C. ✱, *Président*.
CELIER (Alexandre), C. ✱, *Vice-Président*.
BECHMANN (Alfred), ✱.
JAMESON (Robert), ✱.
LEWANDOWSKI (Maurice), O. ✱, ✱.

MM. LLEWELLYN (Edgar), ✱.
NAUD (Joseph), ✱.
PARMENTIER (Jean), G. O. ✱.
SOMMIER (Edme), ✱, ✱.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), O. ✱, *Président*; ROBERT (Max), O. ✱; BOURGEOIS (André), ✱, ✱;

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. DE LAVERGNE (Ale

MM. CELIER
LEWANDO

MM. I

MM. I

M. BIZOT (Henry), S

MM.

ALLAIN, ✱.
BONABEAU, O. ✱.
CHAPUIS, O. ✱.
CHEYLUS.
COUVREUR, ✱.
DARRASSE, ✱.
DEFERT, ✱.
DESÉGLISE.
ERNAULT, ✱.
FAMEL, C. ✱.
FOULD.

GANNE, C. ✱.
GAUPILLAT.
GAUTHIER-MARÉCHAL (Ch.), ✱.
GERMAIN, ✱.
GILLAN.
KLOTZ, O. ✱.
LAMBERT, O. ✱.
LEMOINE, ✱.
LEPAGE, O. ✱.
LIORÉ, O. ✱.

LYON, C. ✱.
MERVEAU, O. ✱.
PANHARD, ✱.
PINGAULT, O. ✱.
SAILLARD, O. ✱.
TOISOUL, ✱.
URION, O. ✱.
VAIRON, ✱.
VILLEMINOT, O. ✱.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 11 Avril 1933

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1932

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1933

*

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires

du 11 Avril 1933

MESSIEURS,

Succédant à une année chargée d'événements, 1932 apparaît comme une période de transition où, partagé entre la crainte d'incidents nouveaux et l'espoir d'une amélioration prochaine, chacun a dû, en dépit de cette incertitude, s'accoutumer à l'état présent. Cet effort d'adaptation a malheureusement été contrarié par le maintien de stocks élevés et la survivance de dettes privées ou publiques dont la liquidation était rendue malaisée par la restriction croissante des échanges. La plupart des États ont répondu par une fermeture plus ou moins complète des marchés aux méthodes qui étaient employées pour se procurer des débouchés à tout prix. Tandis que les difficultés actuelles commanderaient le recours à des solutions d'ensemble applicables dans une ambiance de compréhension mutuelle, les remèdes partiels et souvent divergents instaurés un peu partout ont accru les embarras en les compliquant de rivalités inopportunes.

La France s'est, elle aussi, repliée sur elle-même et la crise, qui s'y était jusque-là manifestée d'une façon moins marquée qu'ailleurs, s'est accentuée dès le premier semestre. Toutefois ce recul s'est effectué dans une atmosphère de calme et de mesure. La période de facilité exceptionnelle avait été

ici de plus courte durée. Il n'était pas dans le tempérament national de s'y abandonner sans réserve et le retour à un train de vie modeste est une nécessité plus facilement admise par le bon sens traditionnel de la population.

L'industrie a été victime d'une raréfaction des commandes qui l'a contrainte à modifier ses conditions de travail. Si la marge bénéficiaire s'est trouvée, de ce fait, considérablement amoindrie et même souvent supprimée, du moins la plupart des exploitations ont su aménager à temps leur trésorerie et se préparer ainsi à une longue résistance. L'extraction du charbon et du fer, la fabrication de la fonte et de l'acier, la construction immobilière accusent une réduction allant de 8 à 33 0/0 par rapport à 1931. Seuls, les textiles sont en amélioration. La baisse paraît d'ailleurs s'être arrêtée depuis les six derniers mois à des niveaux qui ne répondent sans doute pas à la capacité de production des entreprises, mais qui restent encore supérieurs à ceux de beaucoup d'autres nations.

Les prix du détail ne pouvaient accompagner l'effondrement des cours mondiaux : ils ont évolué avec un certain retard et suivant une courbe plus régulière. Le marché intérieur y a gagné en stabilité mais ce privilège a été acquis moyennant une séparation sans cesse plus complète avec l'étranger. Le commerce extérieur n'a atteint que les deux tiers de celui de l'année précédente et la moitié à peine de celui de 1930 avec un déficit maintenu à plus de 10 milliards. Sans doute les exportateurs ont-ils par prudence, devant l'insécurité et les difficultés de règlement, limité volontairement des transactions que la concurrence des États à monnaie dépréciée leur rendait au surplus malaisées. Mais un tel isolement ne pourrait se prolonger indéfiniment sans danger. La consommation nationale ne saurait assurer une activité suffisante à l'économie française. Celle-ci souffre d'un état d'anémie dont la restriction du trafic et l'augmentation du chômage sont autant d'indices frappants. A moins que l'écart de prix qui défavorise le pays ne se trouve atténué bientôt par un mouvement universel de hausse, l'effort d'ajustement commencé devra être vigoureusement poursuivi.

L'Etat s'est trouvé lui aussi devant l'obligation de reviser son budget. Alors que ses recettes, étroitement associées dans le système fiscal actuel aux variations des affaires, épousaient successivement tous les paliers

de la dépression, ses dépenses, accrues dans les périodes d'aisance, ne se prêtaient pas à des ajustements automatiques. Le Trésor, héritier de ressources dont le caractère précaire avait été trop perdu de vue, n'a pu couvrir sans concours nouveaux les déficits qui s'étaient accumulés. Sans doute le retour aux bons à court terme, moyen de crédit universellement employé et bien adapté aux ressources comme aux besoins de la place, est d'autant moins critiquable que l'augmentation de la dette reste encore inférieure aux amortissements précédemment réalisés. Il est cependant clairement apparu, dès la fin de 1932, qu'un redressement des finances publiques s'imposait comme une nécessité urgente.

L'instabilité qui a régné sur le marché des changes commandait au surplus la plus extrême prudence. La spéculation s'est exercée simultanément à la baisse des dernières devises rattachées à l'or et à la hausse des monnaies récemment dépréciées. Le franc, dont la sécurité n'a jamais été mise en doute, a pu rester à l'abri de ces mouvements. Les réserves métalliques, à peine entamées par le contre-coup d'une balance commerciale adverse et par la diminution des revenus extérieurs, ont été accrues par la conversion des avoirs étrangers de l'institut d'émission. Les disponibilités en circulation sont demeurées abondantes malgré la réduction de 7 à 3 milliards du portefeuille d'escompte de la Banque de France. Celle-ci a conservé intactes toutes ses possibilités, prête à remplir son rôle, soit en défendant le pays contre toutes les éventualités, soit en l'aidant à participer dans les meilleures conditions à une reprise éventuelle.

Si tenus que soient encore les symptômes d'amélioration, l'anarchie actuelle ne saurait constituer un état définitif. La France, qui a pris sa part du malaise universel, n'a sacrifié à la crise ni sa monnaie, ni la liberté de ses transactions. Son économie repose sur des bases suffisamment saines pour que l'espoir lui soit permis de conserver cette attitude privilégiée jusqu'à la fin des difficultés présentes.

Nous ne pouvons, dans cette année de transition et d'attente, que maintenir fermement la ligne de conduite que nous vous avons exposée l'an dernier.

Nous n'avons cessé de mettre à la disposition de notre clientèle des

facilités que le marasme des affaires lui a interdit d'utiliser autant que nous l'aurions voulu. Le papier commercial a été peu abondant, non que les effets nous aient été remis moins nombreux, mais leur montant moyen a été plus faible et le volume de nos escomptes s'est contracté. Les demandes de crédit se sont faites moins pressantes et elles ont porté sur des chiffres moindres. Les opérations avec l'étranger ont été rares et peu importantes. Pendant tout l'exercice, une grande partie des capitaux qui nous sont confiés est demeurée sans emploi : si notre trésorerie a connu, de ce fait, une aisance extrême, nos résultats bénéficiaires ont continué à en souffrir. Les investissements à court terme auxquels nous avons pu procéder et qui se sont quelque peu développés au cours de l'automne ont été pratiqués à des taux qui ont été loin de ménager une marge normale de profits, bien que nous ayons réussi à comprimer sensiblement nos frais généraux.

Ces circonstances défavorables n'ont pas permis à une activité soutenue et à des efforts incessants de recevoir leur rémunération légitime. Et cependant dans les leçons de cette période ingrate et dangereuse tout n'est pas motif à découragement. En considérant les risques dont nous sommes restés indemnes, nous avons pu vérifier la qualité de nos engagements et le bien-fondé des traditions de mesure et de sagesse auxquelles notre établissement a toujours été attaché. Jamais la vertu de ces règles, parfois jugées un peu austères, ne nous a paru mieux appréciée et mieux comprise par des relations dont nous éprouvons la fidélité. C'est une situation parfaitement saine que nous vous présentons, c'est un patrimoine intact, ce sont des services toujours soigneusement entretenus, dont le rendement est assurément tributaire des conjonctures économiques mais dont la vitalité est entière.

Notre compartiment des affaires financières a été surtout consacré aux émissions des collectivités publiques ou des organismes d'intérêt général. Après les emprunts des Postes, du Crédit Foncier, de l'Outillage National et des Colonies, la conversion d'un capital nominal de 85 milliards de rentes a été réalisée en dépit des obstacles qu'elle rencontrait.

Le marché des valeurs est demeuré, dans l'ensemble, peu animé, bien que la hausse s'y soit manifestée à deux reprises. Les cours des titres à

revenu variable restaient, à la fin de décembre, légèrement supérieurs à ceux de la période correspondante de 1931.

En dépit du ralentissement des affaires, très sensible pour le commerce de luxe et pour toutes les entreprises en rapports directs avec l'étranger, nos agences de Paris ont vu s'accroître les soldes créditeurs entretenus sur leurs livres par leur clientèle d'escompte. Elles ont conservé d'autre part leur importante clientèle de déposants.

Nos agences en France n'ont pu demeurer complètement à l'abri du marasme qui a gagné la majeure partie de leurs relations. La politique de défense instaurée depuis quelques années en faveur des producteurs nationaux n'a que partiellement remédié à une dépression qui n'a épargné aucun des centres provinciaux. L'abondance de la moisson qui eût avangé, en période normale, les régions agricoles, a entraîné, en l'absence de débouchés extérieurs, une baisse des cours du blé que le Gouvernement a tenté de limiter par des mesures douanières et par des procédés de stockage exceptionnels. Les départements viticoles, qui avaient difficilement écoulé, pendant le premier semestre, le report de la campagne précédente, ont trouvé en fin d'année, dans un léger relèvement des prix, un dédommagement à une récolte défavorable. Lyon a dû faire face à une nouvelle réduction des affaires. Les quantités de soie naturelle soumises à la Condition ont atteint à peine le tiers des chiffres de 1928 et l'industrie de la soie artificielle n'a pas encore bénéficié des accords récemment conclus. Dans le Nord et l'Est, la reprise qui a été constatée dans les filatures et les tissages n'a pas compensé la diminution du travail dans les mines et la métallurgie. Enfin, la contraction des échanges internationaux s'est fait sentir brutalement sur le trafic des ports, dont le tonnage accuse un sérieux fléchissement.

Notre département étranger, qui a maintenu ses relations avec ses correspondants, a nécessairement pâti de la pénurie des transactions internationales.

Grâce à la discipline économique et fiscale à laquelle elle s'est pliée, la Grande-Bretagne a pu conserver son équilibre malgré les fluctuations,

d'ailleurs volontairement contenues, de la livre sterling. Si l'abandon du libre-échange et le resserrement de l'unité impériale ont permis à l'Angleterre de se soustraire davantage aux influences extérieures, il serait prématuré d'affirmer que ces mesures suffiront à limiter la progression du chômage. L'amélioration financière réalisée en cours d'année a, par contre, été consacrée par le succès de la conversion du War Loan et par le retour des capitaux sur la place de Londres. Nos agences anglaises, dont l'essor avait été ralenti par les événements de septembre 1931, ont tiré profit des taux qui ont été pratiqués pendant le premier semestre.

Aux États-Unis, l'année a été marquée par les efforts qui ont été déployés pour prévenir le développement des embarras récents. Tout permet de penser que sous une impulsion énergique cette grande nation saura, comme l'Angleterre, conserver le rang que lui valent à la fois sa richesse naturelle et l'activité de ses habitants. Notre filiale, la French American Banking Corporation, a traversé avec aisance, grâce à sa parfaite liquidité, cette période troublée. Elle s'est bornée à dessein aux affaires traitées par les entreprises françaises.

Malgré les mesures prises par ses exportateurs pour s'armer contre la concurrence, la Belgique a subi les conséquences de la fermeture presque totale de certains marchés. Notre siège de Bruxelles s'est défendu contre l'effet de ces circonstances.

Quoiqu'elle ait continué à souffrir de la crise cotonnière, l'Égypte a réussi à mener à bien, sans impositions nouvelles et en maintenant un budget en excédent, une politique d'aide aux cultivateurs. Nos agences d'Alexandrie, du Caire et de Port-Saïd ont poursuivi normalement leurs opérations en attendant de bénéficier de la reprise des achats d'Europe.

L'Australie a vigoureusement redressé son crédit. La conférence d'Ottawa a rendu quelque espoir aux agriculteurs qui voyaient se clore successivement devant eux les débouchés. Nos agences de Sydney et de Melbourne, qui assurent surtout la liaison avec les industriels français, ont ressenti le contre-coup de la réduction des commandes de laine.

Aux Indes, les difficultés politiques n'ont pas entravé le fonctionnement de notre siège de Bombay qui a continué à s'intéresser aux exportations d'or.

Madagascar a poursuivi son programme d'organisation agricole avec l'aide de la Métropole. La situation commerciale reste assez tendue en dépit de l'assainissement méthodique auquel ont dû se soumettre les maisons les plus engagées. Nos agences, qui ont gardé leurs relations anciennes avec les meilleurs éléments de la colonie, sont parfaitement préparées à tirer parti de leur position dès qu'une amélioration sera constatée.

La Tunisie, relativement épargnée jusqu'ici, a été frappée par une baisse des produits agricoles dont les conséquences n'étaient pas compensées comme en France par une moisson abondante. Toutefois les craintes qui ont pu se faire jour ont exagéré la portée des difficultés du Protectorat et les mesures exceptionnelles qui ont été réclamées par une partie de l'opinion ont été reconnues injustifiées. La Régence, aidée par le produit d'un récent emprunt, dispose de moyens suffisants pour prêter son appui, soit directement, soit grâce à l'exécution de travaux, aux classes les plus intéressantes de la population. Nos agences, tout en y apportant la modération nécessaire, ont maintenu à leur clientèle un concours raisonné.

Notre personnel n'a cessé de nous apporter sa collaboration la plus dévouée.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation et au sujet duquel les rapports de votre Commission de contrôle et de vos Commissaires des comptes vous donnent les détails nécessaires, a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts ont été amorties.

Notre portefeuille et nos participations continuent de figurer pour un montant très modéré et ne présentent aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide.

Nous avons racheté 150 parts de fondateur pour 55.267 fr. 58 c. Cette somme a été prélevée sur les bénéfices de l'année et ajoutée, conformément

à vos décisions, à la réserve spéciale constituée à cet effet qui a été portée de ce fait à 5.539.852 fr. 27 c., coût de 43.669 parts rachetées.

Le compte Profits et Pertes, après déduction de tous frais généraux, prélèvement pour la Caisse de retraites, charges fiscales, amortissements et provisions, fait ressortir un bénéfice de 36.405.657 fr. 08 c., sur lequel il vous revient, aux termes des statuts, 33.440.422 fr. 35 c. Nous vous proposons d'y joindre une somme de 6.559.577 fr. 65 c. prélevée sur le compte des actionnaires. Ce compte, qui est votre propriété exclusive, a précisément été constitué en vue de sauvegarder, dans une année défavorable, la rémunération de vos titres. Il nous paraît normal, pour parer à un fléchissement que nous espérons temporaire, de recourir à ce fonds qui, après cette imputation, restera doté de 16.903.156 fr. 64 c.

Si vous approuvez cette mesure, le dividende sera fixé à 50 francs par action. Un acompte de 20 francs ayant été payé le 31 janvier dernier, le solde de 30 francs sera mis en paiement le 31 juillet, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

Chaque part de fondateur aura droit à une somme de 6 fr. 928 payable le 31 juillet, également sous déduction des impôts.

Les pouvoirs que vous avez conférés à MM. J. NAUD, A. CELIER, M. LEWANDOWSKI et J. PARMENTIER viennent aujourd'hui à expiration. Nous vous proposons leur réélection.

Nous avons pris une part très vive au deuil qui a frappé votre Commission de contrôle. Vous déplorerez certainement avec nous la mort de M. E. SAUTTER, dont l'autorité et le dévouement avaient été appréciés de tous.

Son mandat devant expirer aujourd'hui, vous aurez à pourvoir à son remplacement pour une période de trois ans.

Vous aurez à désigner, conformément à la loi, des Commissaires pour vérifier les comptes de l'exercice 1933. Les Commissaires sortants, MM. A. DE LAVERGNE et M. ROBERT, sont rééligibles.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

Nous avons eu la grande tristesse de voir disparaître brusquement M. Emmanuel SAUTTER qui était entré à la Commission de Contrôle en 1929. Il faisait bénéficier votre Commission de sa grande expérience des affaires et s'attachait à remplir la mission dont vous l'aviez chargé avec le soin scrupuleux que lui inspiraient ses sentiments très élevés du devoir.

Il avait su gagner la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. Nous conserverons de sa mémoire un souvenir ému.

MESSIEURS,

Les résultats de l'exploitation de l'année 1932 se ressentent des conditions défavorables dans lesquelles votre Société a été appelée à exercer son activité.

Le remploi des capitaux, qui constitue en temps normal une source importante de profits, a continué d'être difficile. Pendant toute l'année, des sommes considérables n'ont pu être utilisées et sont restées improductives. Celles qui ont été employées n'ont rapporté qu'une faible rémunération, car votre Direction, préoccupée avant tout d'assurer la sécurité des dépôts confiés à votre établissement, s'est attachée à ne les investir que dans des placements toujours facilement réalisables et présentant le maximum de garanties.

La prudence apportée dans les opérations de banque a préservé votre établissement, dans la plus large mesure, des risques inhérents à une crise dont vous savez l'exceptionnelle gravité. Toutes les créances litigieuses ou douteuses ont été amorties ou largement approvisionnées, de façon à éviter tout mécompte dans l'avenir et à conserver à votre Société toutes ses possibilités d'action au moment d'une reprise des affaires.

Les opérations de bourse ont été peu actives. Par contre, de nombreuses affaires financières ont permis de réaliser des profits substantiels, atténués, il est vrai, en partie, par les dépenses qu'entraîne le travail considérable auquel donne lieu ce genre d'opérations.

Bien que le volume des affaires traitées soit demeuré sensiblement le même que l'an passé, votre Direction s'est efforcée de comprimer les frais généraux. Elle a pu ainsi obtenir une réduction appréciable des charges d'exploitation.

Compte tenu de tous ces éléments, les bénéfices réalisés sont inférieurs à ceux de l'an passé. Un prélèvement sur le compte des actionnaires, sagement constitué au cours des précédents exercices, par la partie des bénéfices non distribués, permet de maintenir à 50 francs par action le montant du dividende.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états indiquant, chaque semaine, les disponibilités en regard des exigibilités correspondantes et nous avons constaté que la trésorerie était toujours très largement pourvue.

Nous avons assisté très fréquemment aux séances du Conseil et nous avons pu ainsi nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications, auxquelles nous avons procédé dans les services de la Caisse, du Portefeuille et des Titres, nous ont toujours donné satisfaction et nous avons plaisir à reconnaître le zèle, l'activité et le dévouement avec lesquels tout le personnel s'acquitte des différentes fonctions dont il est chargé.

Le bilan qui vous est soumis présente un total de 10.122.407.229 fr. 67 c., soit une différence en moins, par rapport à l'exercice précédent, de 455.296.544 fr. 08 c.

Cette différence provient, pour la plus grande partie, de la diminution du poste des comptes courants créditeurs.

A l'actif, le compte « Encaisse et Banque de France » atteint encore un chiffre fort élevé, malgré une sensible réduction qui a sa contre-partie dans l'augmentation du chapitre « Portefeuille et Bons de la Défense Nationale ».

Les chapitres : Rentes, Obligations et valeurs diverses et Participations sont d'une importance minime eu égard à l'ampleur des affaires de votre établissement; ils ne sont composés que de valeurs de premier ordre, évaluées à des cours très réduits; leur réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier et aux installations nouvelles ont été amorties.

Au passif, les Réserves sont en progression de 2.264.426 fr. 33 c., par suite de l'incorporation, après votre dernière Assemblée générale, du prélèvement effectué pour la réserve légale sur les bénéfices de l'exercice 1931 et de la somme consacrée au cours de l'année 1932 au rachat des parts de fondateur.

Après tous prélèvements pour amortissements et provisions et après règlement des impôts et charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 36.405.657 fr. 08 c. En ajoutant à la part vous revenant dans la répartition des bénéfices un prélèvement de 6.559.577 fr. 65 c. sur le compte des actionnaires, votre Conseil vous propose la distribution d'un dividende de 50 francs par action pour l'exercice 1932. Sur cette base, il reviendrait 6 fr. 928 à chaque part de fondateur.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1932 tels qu'ils vous sont présentés.

Conformément à l'article 18 des statuts de votre Société, votre Commission de Contrôle a pourvu provisoirement au remplacement de M. Emmanuel SAUTTER par M. André BOURGEOIS, ancien Inspecteur des Finances, administrateur membre du Comité de Direction de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Nous vous demandons de ratifier cette nomination, M. BOURGEOIS succédant à M. Emmanuel SAUTTER, arrive à expiration de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

A. DE LAVERGNE,
M. ROBERT,
A. BOURGEOIS.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les comptes de l'Exercice 1932

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière Assemblée générale.

Tous les livres et documents comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux ; tous les renseignements utiles à l'accomplissement de notre mission nous ont été fournis et les pointages et vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater la parfaite tenue de votre comptabilité et de reconnaître que le bilan qui est soumis à votre approbation est l'expression fidèle des écritures sociales.

Ce bilan présente un total de 10.122.407.229 fr. 67 c. contre 10.577.703.773 fr. 75 c. au 31 décembre précédent, soit une diminution de 455.296.544 fr. 08 c.

A l'actif, le compte Encaisse et Banque de France figure pour 1.471.466.506 fr. 61 c., en diminution de 1.644.754.484 fr. 12 c. Le poste Avoirs dans les Banques s'inscrit pour 66.255.958 fr. 01 c. au lieu de 256.018.934 fr. 98 c. Par contre, le chapitre Portefeuille et Bons de la Défense Nationale s'élève à 5.999.200.094 fr. 54 c. contre 4.346.045.339 fr. 09 c., soit une augmentation de 1.653.154.755 fr. 45 c. Les Reports représentent 4.922.717 fr. 33 c. Le chapitre Correspondants accuse un total de 880.376.754 fr. 99 c. contre 1.030.890.167 fr. 75 c. et celui des Comptes Courants débiteurs 1.264.774.170 francs, en diminution de 55.164.024 fr. 74 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses figurent pour 1.451.046 fr. et les Participations Financières pour 6.200.000 francs comprenant, à peu de chose près, les mêmes éléments que l'an dernier. Ces deux chapitres sont composés de valeurs évaluées à des cours ne pouvant comporter que des aléas favorables. Enfin, les Avances garanties présentent un montant de 294.227.197 fr. 97 c.

Au passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 5.359.802.491 fr. 69 c., contre 5.353.547.809 fr. 85 c., et les Comptes Courants créditeurs se totalisent par 3.695.626.146 fr. 39 c., en diminution de 367.016.935 fr. 04 c.; les Acceptations figurent pour 69.901.222 fr. 25c.; l'ensemble des réserves, y compris la réserve spéciale « Parts de fondateur », accuse un total de 435.951.967 fr. 92 c.

Au cours de l'exercice, il a été racheté 150 parts de fondateur du Comptoir National d'Escompte; de ce chef, la réserve spéciale destinée à cet objet est portée à 5.539.852 fr. 27 c., en augmentation de 55.267 fr. 58 c.

Les provisions nécessaires pour risques divers ont été constituées. Toutes les créances présentant un caractère litigieux, les dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts sont amorties.

Déduction faite des frais généraux, des impôts et des charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes présente un solde bénéficiaire de 36.405.657 fr. 08 c.

A l'attribution vous revenant sur ces bénéfices, votre Conseil vous propose d'ajouter, par un prélèvement sur le Compte des actionnaires, une somme de 6.559.577 fr. 65 c., ce qui permettra de distribuer le même dividende que l'an dernier.

Avec votre approbation, les actions recevront ainsi un dividende de 50 francs et les parts de fondateur 6 fr. 928, sous déduction des impôts. Le montant reporté à nouveau au Compte des actionnaires ressortira à 16.903.156 fr. 64 c.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1932 tels qu'ils vous sont présentés.

Tout récemment, nous avons eu le chagrin de perdre notre distingué collègue, M. Emmanuel SAUTTER. Nous avons pu apprécier le concours éclairé qu'il nous apportait et tenons à exprimer ici les vifs regrets que nous a causés sa disparition.

Paris, le 22 mars 1933.

Les Commissaires des Comptes :

A. DE LAVERGNE,
M. ROBERT.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU DÉCEMBRE 1932

ACTIF

ENCAISSE ET BANQUE DE FRANCE	Fr. 1.471.466.806
AVOIRS DANS LES BANQUES	66.255.988
PORTFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE	5.999.200.094
REPORTS	4.922.717
CORRESPONDANTS	880.376.754
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	1.264.774.470
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES	1.451.046
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	6.200.000
PARTS DE FONDATEUR C. N.	5.539.852
AVANCES GARANTIES	294.227.497
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	69.830.694
AGENCES HORS D'EUROPE	29.301.483
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	13.861.054
IMMEUBLES	15.000.000
TOTAL	Fr. 10.122.407.229

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	Fr. 5.359.802.491 69
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	3.695.626.146 39
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	47.930.890 »
ACCEPTATIONS	69.901.222 25
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	53.326.120 05
COMPTE DES ACTIONNAIRES	23.462.734 29
PROFITS ET PERTES (Exercice 1932)	36.405.657 08
RESERVES	435.951.967 92
statutaire	Fr. 40.137.115 65
diverses	381.175.000 »
spéciale	5.000.000 »
supplémentaire	1.100.000 »
immobilière	3.000.000 »
spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	5.539.852 27
CAPITAL	400.000.000 »
TOTAL	Fr. 10.122.407.229 67

9055428657

40

COMPTE DE PROFITS PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1932

DÉBIT

RÉPARTITION		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 36.403.657 fr. 08 c., bénéfices nets de l'exercice	Fr. 1.820.282	85
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts. . . Fr. 25 » sur 800.000 actions	20.000.000	»
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts.	729.268	71
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts	415.683	17
AUX ACTIONNAIRES :		
Articles 40 et 41 des Statuts	13.440.422	35
	Fr. 36.403.657	

31.145
34.585

CRÉDIT

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,		
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Fr. 36.460.924	66
A déduire, PRÉLÈVEMENT POUR :		
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	53.267	58
	Fr. 36.403.657	08

COMPTE ACTIONNAIRES

Dividende de l'exercice 1932 :	
50 francs par action, soit 10 %, sur 800.000 actions	Fr. 40.000.000
Montant reporté à nouveau	16.903.156
	Fr. 56.903.156

Solde créditeur au 31 décembre 1932.	Fr. 23.462.734	29
Attribution de l'exercice 1932	33.440.422	35
	Fr. 56.903.156	64

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 11 Avril 1933

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1932.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1932, à 50 francs par action.

Un acompte de 20 francs ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 30 francs par action, sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 6 fr. 928 par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Après approbation des comptes de l'exercice 1932, le montant reporté à nouveau au compte des actionnaires ressortira à 16.903.156 fr. 64 c.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. J. NAUD, A. CELIER, M. LEWANDOWSKI et J. PARMENTIER, administrateurs sortants et rééligibles.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale ratifie la nomination, comme membre de la Commission permanente de contrôle, de M. A. BOURGEOIS, en remplacement de M. E. SAUTTER, décédé.

Elle réélit M. A. BOURGEOIS, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale élit Commissaire des comptes en remplacement de M. E. SAUTTER, décédé, M. A. BOURGEOIS, membre de la Commission permanente de contrôle, et réélit MM. A. DE LAVERGNE et M. ROBERT, Commissaires des comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1933, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de un ou de deux Commissaires, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 5.000 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir National d'Escompte de Paris.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- List of Paris district offices including: A. Bd St-Germain, 147; B. Rue de Rivoli, 55; C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon); D. Rue Rambuteau, 2; E. Rue Turbigo, 16; F. Place de la République, 15; G. Rue de Flandre, 2; H. R. du Quatre-Septembre, 2; I. Bd Magenta, 30-32; J. Bd de Strasbourg, 19; K. Boulevard Voltaire, 54; L. Rue de Clichy, 86; M. Av. Kléber, 87 (Passy); N. Avenue Mac-Mahon, 35; O. Bd Montparnasse, 71; P. Faubourg St-Antoine, 27; R. Bd Saint-Michel, 53; S. Avenue des Gobelins, 2 bis; T. Boulevard de Conzelles, 2; U. Av. des Champs-Élysées, 49; V. Avenue d'Orléans, 90; W. R. St-Lazare, 76 (Sq. de la Trinité); X. R. du Commerce, 40 (Gronelle); Y. Fg Saint-Honoré, 113; Z. Place Saint-Augustin, 2; AB. R. de Ménilmontant, 39; AD. Boulevard Barbès, 25; AE. Rue La Fayette, 44; AF. Boulevard Voltaire, 199; AG. Chaussée de la Muette, 2; AH. Avenue Bosquet, 47 bis; AI. R. Saint-Antoine, 103; AJ. Rue d'Anteul, 50; AK. Rue du Havre, 9; AL. Avenue de Villiers, 93; AM. Rue Lagrange, 19; AN. Avenue Victor-Hugo, 96; AO. Faubourg du Temple, 43; AP. Place Gambetta, 1; AR. R. Baudin, 2 (Sq. Montholon); AS. R. Vieille-du-Temple, 12; AT. Boulevard Raspail, 12; AU. Rue Lecourbe, 25 et 27; AV. Rue de Belleville, 168; AW. Place Daumesnil, 9; AX. Magasins du Louvre; AY. Rue Étienne-Marcel, 46; AZ. Rue des Jeûneurs, 17-19; BA. Avenue Friedland, 6; BC. Rue Championnet, 233; BD. Place de la Madeleine, 3.

BUREAUX DE BANLIEUE :

- List of suburban offices including: ARGENTEUIL, ASNIÈRES, AUBERVILLIERS, LE BOURGET, BOULOGNE-SUR-SEINE, CHARENTON, CLICHY-SUR-SEINE, CHOISY-LE-ROI, COLOMBES, ENGHEN-LES-BAINS, ERMONT, HOUILLLES, IVRY-SUR-SEINE, LEVALLOIS-PERRET, LIVRY-GARGAN, MONTREUIL-SOUS-BOIS, MONTROUGE, NEUILLY-SUR-MARNE, NEUILLY-SUR-SEINE, NOISY-LE-SEC, PARC-SAINT-MAUR, LE RAINCY, SAINT-DENIS, SANNONIS, VINCENNES.

AGENCES EN FRANCE :

- Extensive list of French agencies including: Abbeville, Agen, Aire-sur-l'Adour, Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Alès, Albi, Alençon, Allasac, Amiens, Ancenis, Angers, Angoulême, Annecy, Annanay, Antibes, Apt, Arzacq, Ardentes, Argentan, Argenton-sur-Creuse, Arles, Armentières, Arras, Aubigné, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Auxonne, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnères-de-Lorraine, Bagnols-sur-Cèze, Bains-les-Bains, Bandol, Bangé, Baulle (La), Beaune-les-Dames, Beaune, Beaucaille, Beaucaire, Beaucourt, Beaufort-en-Vallée, Beaumont-de-Lomagne, Beaumont-sur-Oise, Beaumont-sur-Sarthe, Beaune, Beaupréau, Beauvais, Belfort, Bellac, Bénédvent-l'Abbaye, Bergerac, Besançon, Béthune, Bezzeville, Béziers, Biarritz, Bize, Blamont, Bois, Bolbec, Bonnetable, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (la), Bourges, Bourguell, Boussac, Brantôme, Brest, Bricquebec, Brioude, Brive, Bruyères, Buxières-les-Mines, Cadénet, Cadillac-sur-Garonne, Caen, Cagnos-sur-Mer, Cahors, Calais, Cambrai, Cancele, Cannes, Caracassonne, Carmaux, Carpentras, Castelnaudary, Castillon-s-Dordogne, Castres, Caussade, Cavallion, Chabanais, Chablis, Chagny, Chalonnes-sur-Loire, Châlons-sur-Marne, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Chambon-Fegerolles, Chantilly, Charleville, Charlieu, Chartres, Château-d'Oléron, Châteaugiron, Châteauneuf, Châteauneuf-s-Sarthe, Châteaurenard, Châteaurenoux, Châtel-Guyon, Châtelleraut, Châtillon-en-Bazois, Châtillon-sur-Indre, Châtillon-sur-Seine, Chaumes-en-Brie, Chauny, Chaville, Chemillé, Cherbourg, Cholet, Cirey, Clermont-de-l'Oise, Clermont-Ferrand, Clermont-PHéruault, Clisson, Cognac, Combronde, Compiegne, Concarneau, Condé-sur-Notre-Dame, Condré, Conzès, Corbell, Corcieux, Cosnes-d'Allier, Gour-Cheverny, Coutancès, Gouterne, Goutras, Gulan, Dammartin-en-Goële, Dax, Beauville, Delle, Dieppe, Dijon, Dol-de-Bretagne, Dôle, Dorât (Le), Douai, Doué-la-Fontaine, Dunkerque, Ezezon, Elbeuf, Epernay, Epernon, Epinal, Erôme, Esbly, Etables, Evian-les-Bains, Evreux, Excideuil, Eymet, Falaise, Ferté-Bernard (la), Ferté-Macé (la), Firminy, Flèche (la), Fiers-de-Porne, Fleurance, Fontainebleau, Fontenay-le-Comte, Fresnay-sur-Sarthe, Frontignan, Gabarret, Ganges, Gannat, Garches, Gailly, Girumagny, Gourin, Gournay-en-Bray, Grand-Fougeray (le), Grand-Lucé (le), Graulhet, Gray, Grenoble, Guerche-s-l'Auh. (la), Guerche-de-Bret. (la), Guignes-Rabutin, Guîtres, Hasparren, Havre (le), Haye-Descartes (la), Hazebrouck, Hennebont, Héroucourt, Hérimoncourt, Honfleur, Hyères, L'Isle-Adam, L'Isle-en-Jourdain, Issouire, Issoudun, Jarnac, Lamballe, Langais, Langon, Lannemezan, Lautrec, Laun, Laval, Lédignan, Le Lavandon, Le Lude, Lens, Lesparre, Lézignan-Corbidières, Libourne, Lignell, Lille, Lillebonne, Limoges, Limoux, Lisieux, Loches, Longuey, Longwy, Lons-le-Saunier, Lorient, Lourdes, Louviers, Lunéville, Lyon, Mâcon, Magnac-Laval, Malicorne, Mans (le), Nantes-Gassicourt, Marines, Marmande, Marseille, Matignon-Soule, Mayenne, Mayet, Mazamet, Maubeuge, Meaux, Melun-sur-Yèvre, Menton, Meslay-du-Maine, Mesle-sur-Sarthe (Le), Meung-sur-Loire, Mirebeau-en-Poitou, Monségur, Montauban, Montbard, Montbéliard, Montbrison, Mont-de-Marsan, Mont-Dore (le), Montélimar, Montluçon, Monthureux-s-Saône, Montmédy, Montpellier, Montpon-sur-l'Isle, Moreuil, Morlaix, Moulins, Mouy, Murat, Nancy, Nantes, Narbonne, Nay, Neimours, Nérès-les-Bains, Neuville-de-Poitou, Nevers, Nice, Nîmes, Niort, Nommeny, Nort-sur-Erdre, Novon, Orléans, Orléans, Orlon-Sainte-Marie, Orange, Orléans, Ormans, Ouzouer-le-Marché, Paimboeuf, Paimpol, Palay, Pau, Paulhaguet, Périgueux, Péronne, Perpignan, Pertuis, Plancher-les-Mines, Ploërmel, Poitiers, Poix, Poligny, Pons, Pont-à-Mousson, Pontchâteau, Pontoise, Pont-Saint-Espirit, Pont-Saint-Maxence, Pornic, Pornichet, Pré-en-Pail, Prémery, Puy (le), Quimper, Rambervillers, Raon-l'Étape, Redon, Reims, Remiremont, Rennes, Réole (la), Retournac, Risemarie (la), Riom, Rive-de-Gier, Roanne, Rochefort-sur-Mer, Roche-la-Mollière, Rochelle (la), Roche-sur-Yon (la), Rocroi, Romans, Romilly-sur-Seine, Roquemare, Roubaix, Rouen, Rumilly, Sables, Sables-Midi, Sablé, St-Amand-les-Eaux, Saint-Ambroix, St-Antoine, Saint-Brieuc, Saint-Gamond, St-Glaude, St-Didier-en-Velay, Saint-Dié, Olonzac, St-Etienne, St-Etienne-de-Montluc, St-Gaultier, St-Genès, St-Germain-en-Laye, St-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Junien, Saint-Just-sur-Loire, Saint-Lé, Saint-Malo, Saint-Marcellin, St-Martin-de-Crau, Saint-Nazaire, Saint-Omer, Saint-Paul-en-Jarez, St-Pierre-des-Nids, Saint-Pierre-Eglise, St-Pierre-le-Moutier, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Quentin, St-Rambert-sur-Loire, St-Rémy-de-Provence, Saint-Saulge, Saint-Sever, Saintes, Salon, Samatan, Sarcelles, Saugues, Saulieu, Saumur, Sedan, Sées, Segré, Solignac, Semur, Sens, Septeuil, Sète, Suze (La), Sillé-le-Guillaume, Soissons, Sommières, Souillac, Souvial-la-Barre, Soutons, Souterrain (la), Strasbourg, Sury-le-Comtal, Suzet (La), Tarascon-sur-Rhône, Tarbes, Tartas, Taverney, Tessy-sur-Vire, Thouaré, Tinchebray, Tonnay, Toulon, Toulouse, Tourcoing, Tours, Tremblade (la), Trouville, Troyes, Vaas, Valson, Val-André-Piéneuf, Valence, Valence-d'Agén, Valenciennes, Vannes, Varennes-sur-Allier, Vermenton, Vernon, Versailles, Vésinet (le), Vichy, Vic-sur-Seille, Vienne, Vierzou, Vigan (le), Villiers, Villaines-la-Juhel, Villefort, Villefranche-s-Saône, Villeneuve-sur-Lot, Villers-Bocage, Vire, Vitré, Vittef, Volron, Voves.

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

- List of international agencies including: LONDRES, LIVERPOOL, MANCHESTER, BRUXELLES, MONTE-CARLO - MONACO, ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAÏD, BOMBAY, MELBOURNE, SYDNEY, TANANARIVE - DIEGO-SUAZES, TAMATAVE - MAUNGA, MANANJARY - FIANARANTSOA, TULEAR - MORONDAVA - NOSSI-BÉ, TUNIS, BIZERTE - MATEUR, SOUSSE - SFAX, MONASTIR - BÉJA.

REPRÉSENTANTS { Aux États-Unis : M. F. MAGNIN, 65, Broadway, NEW-YORK. En Argentine : M. A. BECQUEREL, 195, rue 25 de Mayo, BUENOS-AIRES.

(*) Agences fonctionnant périodiquement et les jours de marché. - (**) Agences ouvertes pendant la saison.

IMP. CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 3843-4-33. — (Gare Lilleux.)
